



VILLE DE BELOEIL

Conseil de la ville

RÈGLEMENT 1692-27-2025

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 1692-00-2014
CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Dépôt du projet : 8 décembre 2025

Avis de motion : 8 décembre 2025

Adoption : 22 décembre 2025

Entrée en vigueur : 6 janvier 2026

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement a pour objet de modifier la tarification de divers services municipaux en remplaçant les grilles de l'annexe A du règlement 1692-00-2014.

**RÈGLEMENT 1692-27-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014
CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du conseil du 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le président de la séance a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

LA VILLE DE BELOEIL, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Le règlement 1692-00-2014 est modifié par le remplacement de son annexe A par l'annexe jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 22 décembre 2025.

DANIEL PICARD, maire
Président de la séance

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

ANNEXE 1
(Article 1)

Grilles de tarification

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Frais pour chèque non encaissable	Cour municipale	35,00 \$
	Autres dossiers	10,00 \$
Demandes d'accès à des documents	Documents régis par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics	Tarifs prévus au <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i>
Assermentation (aucun document à compléter)	Résident de Beloeil	Gratuit
	Non-résident	5,00 \$
Frais de paiement de constat d'infraction par Constat Express	Paiement complet (un seul versement)	5,25 \$
	Versement mensuel sur entente de paiement	3,25 \$
Relevé de taxes et d'évaluation d'une propriété	Certificat d'évaluation	25,00 \$ / unité
	Certificat de confirmation de taxes	30,00 \$ / unité
VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES		
Expédition de l'avis initial		35 \$ par matricule
Frais de vente après l'expédition de l'avis initial	Ces frais comprendront notamment, le cas échéant: - les frais de publication au journal - les frais du greffier - les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec - tous les autres frais attribuables	Coûts réels selon les tarifs en vigueur
Coût du certificat selon l'article 531 de la Loi sur les cités et villes		Coût réel selon le tarif gouvernemental en vigueur
ENREGISTREMENT DES CHIENS ET DES CHATS		
Enregistrement des chiens	Coût annuel de l'enregistrement, incluant une médaille d'identité	25 \$ / année
Enregistrement des chats	Coût annuel de l'enregistrement, incluant une médaille d'identité	chat stérilisé : 15 \$ / année chat non stérilisé : 25 \$ / année
MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE		
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la municipalité	À l'hôtel de ville	Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
	Dans un autre bâtiment municipal	50 \$ + Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
	Autre lieu sur le territoire de la municipalité	Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
DEMANDES DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE		
Conformément aux articles 135 et 263.2 de la loi sur la fiscalité municipale chapitre F-2.1, lors d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation		
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$		Tarif prévu au <i>Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec</i> pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> (chapitre F-2.1)
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$		Tarif prévu au <i>Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec</i> pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> (chapitre F-2.1)
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$		Tarif prévu au <i>Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec</i> pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> (chapitre F-2.1)
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$		Tarif prévu au <i>Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec</i> pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> (chapitre F-2.1)
CONFÉRENCES		
Frais d'admission pour les conférences organisées par le comité d'embellissement de la Ville	Résident	8,00 \$
	Non-résident	12,00 \$
LOCATION DE SALLES		
Salle d'audience de la Cour municipale	Sans utilisation du système d'enregistrement	50 \$/période de 4 heures
	Avec utilisation du système d'enregistrement	125 \$/ période de 4 heures
Salle (mezzanine) - 990, rue Dupré		80 \$ / jour

2. BIBLIOTHÈQUE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
AMENDES		
Document	Document imprimé, document multimédia (livre audio, DVD), périodiques	0,12 \$ / jour / doc 11,50 \$ max / doc
Livre en location	Best-sellers	N/A
REMPLACEMENT, PERTE OU BRIS		
Document perdu ou inutilisable car trop endommagé	Frais administratifs	5,50 \$
	Valeur d'achat du document	Tarif variable en fonction du document
	Frais de retard applicables	Selon les frais au dossier de l'abonné
Document légèrement endommagé	Bris mineur qui peut être réparé à notre service	9,40 \$ / document
RÉSERVATION		
Réservation de document	Tous, sauf location best-sellers qui ne peuvent être réservés	N/A
LOCATION		
Livres en location		N/A
INTERNET		
Impression aux postes Internet	Noir et blanc	0,30 \$ / page
	Couleur	0,90 \$ / page
MEDIALAB		
Imprimante 3D	Par gramme	0,25 \$
Imprimante résine	Par gramme	0,35 \$
Découpeuse vinyle		
	Autocollant	0,20 \$/cm
	Givré	0,22 \$/cm
	HTV	0,25 \$/cm
Imprimante vinyle	Autocollant	0,30 \$/cm
	Électrostatique	0,30 \$/cm
	HTV	0,40 \$/cm
Macarons	1,5 po épinglette	0,51 \$/unité
	1,5 po aimanté	0,97 \$/unité
	2,25 po épinglette	0,76 \$/unité
	2,25 po aimanté	1,43 \$/unité
Brodeuse numérique	Petit cadre (60 x 40 mm)	3,57 \$
	Moyen cadre (100 x 100 mm)	5,61 \$
	Grand cadre (180 x 130 mm)	12,24 \$
	Très grand cadre (300 x 200 mm)	22,44 \$
	grandeur Casquette	12,24 \$
Découpeuse laser		3 \$/minute
Atelier - école hors territoire	Durée 2h	100 \$/groupe
Écouteurs		Coût réel arrondi + 1,15 \$
Consommables pour trousses techniques		Coût d'achat + 2 %
DIVERS		
Photocopie	Noir et blanc	0,15 \$ / page
		0,30 \$/recto-verso
Photocopie	Couleurs	0,30 \$ / page
		0,55 \$/recto-verso
Activités et conférences sans carte accès		5,77 \$
Sac réutilisable		Coût réel
Prêt entre bibliothèques		Gratuit
Café		1,95 \$
Visite guidée	Visite d'une heure guidée et animée par la personne responsable de l'animation ou la directrice	Gratuit
Livres usagés	Provenant des dons, des livres élagués, etc.	0,95 \$ par livre 0,95 \$ pour 4 périodiques
ABONNEMENT		
Détenteurs de la carte Accès	Résidents et non résidents	Frais reliés à la carte Accès (voir section 4. Loisirs culture et vie communautaire)
Abonnement institutionnel	École, garderie, organisme accrédité et institution publique de Beloeil	Gratuit

3. GÉNIE

SUJET	DESCRIPTION		TARIF
Branchement au réseau d'infrastructures municipales	Tout immeuble désirant être desservi par l'égout sanitaire construit dans le cadre du règlement d'emprunt 1686-01-2013 modifiant le règlement 1686-00-2012 et qui n'est pas dans un bassin pour fin de taxation visé par ledit règlement.		3,46 \$ par mètre carré du terrain de l'immeuble desservi
Main d'œuvre	Temps	Taux	
Service d'ingénierie (Ingénieur)	Temps simple	60,00 \$	80,00 \$
Service technique (Technicien en génie civil)	Temps simple	40,00 \$	60,00 \$

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
Carte Accès	Résident - valide 3 ans	Gratuit
	Voisin - valide 3 ans	Gratuit
	Non-résident individuel - valide 1 an	65,23 \$
	Non-résident famille - valide 1 an	156,56 \$
	Employés de la Ville de Beloeil (incluant les membres de sa famille)	Gratuit
	Remplacement d'une carte	8,00 \$
ACTIVITÉS		
Camps de jour, service de garde et Camp complètement ados		50 % du coût de revient ⁽¹⁾
Camps spécialisés, semaine de relâche scolaire et activités parascolaires		50 % du coût de revient ⁽¹⁾
Activités, cours, ateliers et animation culturelle, communautaire et de loisir	Mineurs	75 % du coût de revient ⁽¹⁾
	Adultes	100 % du coût de revient ⁽¹⁾
Frais de remboursements pour les activités, cours, ateliers et animation culturelle, communautaire, loisir, tennis et les activités sportives (sauf camp de jour et le service de garde)	Un remboursement peut être effectué avant le début de l'activité, mais la demande doit être faite au plus tard sept (7) jours ouvrables avant le début de celle-ci pour l'ensemble des activités dans la programmation, sauf pour le camp de jour et les camps spécialisés	15,00 \$
Frais de remboursement pour le camp de jour	Pour les camps de jour, la demande de remboursement peut être effectuée au plus tard dix (10) jours ouvrables avant le début de l'ensemble des activités du camp de jour.	15,00 \$/semaine jusqu'à concurrence de 60 \$
Spectacles Maison Villebon	Spectacles réguliers - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles réguliers - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles Nouveaux Visages - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles Nouveaux Visages - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles en après-midi - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles en après-midi - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - avec carte enfant - tarification pour parents et enfants	Gratuit
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - sans carte - tarification pour parents et enfants	5,22 \$
	Films et documentaires - avec carte	Gratuit
	Films et documentaires - sans carte	5,22 \$
⁽¹⁾ Le coût de revient des activités est établi en fonction des dépenses suivantes : - Salaire des employés du programme ou des contractuels - Matériel et équipements requis - Promotion et publicité - Transport et frais de sorties		
ABONNEMENT AUX ACTIVITÉS ET TARIFS JOURNALIERS		
TENNIS		
Abonnement / Chalet Félix-Martin et Chalet Victor-Brillon Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant-étudiant- aîné	0,07\$ / heure ⁽²⁾
	Adulte	0,10\$ / heure ⁽²⁾
	Famille	0,10\$ / heure ⁽²⁾
Droit de jeu pour les non-membres (tarif par personne)	Chalet Félix-Martin	Détenteur carte Accès : 5,49 \$ / heure de jeu
		Non Détenteur carte Accès : 8,90 \$ / heure de jeu
	Chalet Victor Brillon	Gratuit
Tournoi de tennis / tarification par participant, peu importe la catégorie (simple ou double)	Détenteur carte Accès - 1 catégorie	27,03 \$
	Non détenteur carte Accès - 1 catégorie	32,41 \$
	Détenteur carte Accès - 2e catégorie	19,66 \$
	Non détenteur carte Accès - 2e catégorie	23,55 \$
Ligue de tennis adulte / double (soirée) (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	61,03 \$
	Non-membre	76,29 \$

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF	
Ligue de tennis adulte / double (matinée) (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	122,31 \$	
	Non-membre	152,94 \$	
Ligue de tennis adulte / simple (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	76,44 \$	
	Non-membre	95,56 \$	
Ligue de tennis junior 40-0 (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	231,59 \$	
	Non-membre	289,85 \$	
⁽²⁾ Le taux horaire sera multiplié par le nombre d'heures d'ouverture planifiées pour toute la saison			
JEUX LIBRES			
Tarif journalier	Enfant et aîné détenteur carte Accès	2,90 \$	
	Enfant non détenteur carte Accès	4,00 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,43 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	4,83 \$	
ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT			
Patin libre - journalier	Enfant - aîné détenteur carte Accès	2,90 \$	
	Enfant - aîné non détenteur carte Accès	4,00 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,43 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	4,83 \$	
Patin libre - abonnement Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant et aîné	0,20 \$ / période	
	Étudiant	0,21 \$ / période	
	Adulte	0,24 \$ / période	
	Famille	0,33 \$ / période	
LOCATION DE LOCAUX ET PLATEAUX SPORTIFS			
		Tarif à l'heure	
		Tarif actuel	À compter du 1 ^{er} janvier
Terrain de balle éclairé	Organisme	26,85 \$	27,39 \$
	ABMB	14,42 \$	14,70 \$
	Privé	73,82 \$	75,30 \$
Terrain de balle non-éclairé	Organisme	16,53 \$	16,86 \$
	ABMB	9,00 \$	9,18 \$
	Privé	45,51 \$	46,42 \$
Terrain de soccer	Organisme terrain éclairé	26,19 \$	26,72 \$
	Organisme terrain non-éclairé	16,54 \$	16,87 \$
	CSVR - micro terrain	9,00 \$	9,18 \$
	CSRV - soccer à 7	10,33 \$	10,54 \$
	CSRV - soccer à 9 et à 11	14,44 \$	14,73 \$
	Privé terrain non-éclairé	45,51 \$	46,42 \$
	Privé terrain éclairé	73,83 \$	75,31 \$
Terrain de pétanque / surface multifonctionnelle	Organisme	14,38 \$	14,67 \$
	Écoles primaires et secondaire (accès chalet)	13,33 \$	13,60 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU			
		Tarif actuel	À compter du 1 ^{er} septembre
Locaux exclusifs	Organisme	16,53 \$ pied ²	16,53 \$ pied ²
Salle multifonctionnelle D-021	Salle multifonctionnelle D-021 (enfant)	12,72 \$	13,00 \$
	Salle multifonctionnelle D-021 (adulte)	23,13 \$	23,57 \$
			À compter du 1 ^{er} janvier
Local D-33	Groupe Scout Beloeil	2 284,00 \$	2 352,00 \$
PAVILLON TOURISTIQUE			
		Tarif actuel	À compter du 1 ^{er} janvier
Location du pavillon	Organisme reconnu	275,00 \$ / mois	300,00 \$ / mois
	Privé	500,00 \$ / mois	500,00 \$ / mois

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF	
ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT			
Location de glace		Tarif à l'heure	
		Tarif actuel	À compter du 1 ^{er} août
	Organisme mineur régional (entente intermunicipale)	244,32 \$	249,21 \$
	Organisme mineur (local)	83,02 \$	84,69 \$
	Organisme adulte	166,02 \$	169,35 \$
	Hockey - Poly (local + salaire employé)	232,23 \$	236,88 \$
	Privé avec contrat	279,69 \$	285,29 \$
	Privé sans contrat	296,54 \$	302,48 \$
	Aréna utilisation estivale	57,02 \$	58,16 \$
LOCAUX VILLE - ANNUEL			
Maison Huot	Atelier de céramique	1 280,90 \$ ⁽¹⁾	1 306,00 \$ ⁽¹⁾
	Atelier de peinture	1 280,90 \$ ⁽¹⁾	1 306,00 \$ ⁽¹⁾
Maison Villebon (sous-sol)	Association des Tisserands	596,60 \$ ⁽¹⁾	608,00 \$ ⁽¹⁾
Centre des loisirs	Atelier du vitrail	989,92 \$ (3)	1 009,00 \$ ⁽¹⁾
	Cercle de fermières	1103,75 \$ (3)	1 125,00 \$ ⁽¹⁾
	Sculpture sur bois	596,60 \$ (3)	608,00 \$ ⁽¹⁾
⁽¹⁾ Inclut l'entretien du plancher annuel			
MAISON VILLEBON			
		Tarif actuel	À compter du 1 ^{er} août
Location aux organismes reconnus		8,01 \$ / heure	8,17 \$ / heure
Location au privé		45 \$ / heure	46 \$ / heure
	Frais d'administration par location - non remboursable	55,00 \$	56,10 \$ / heure
Redevances à la Socan s'il y a spectacle	Privé	45,00 \$	46,00 \$
Personnel supplémentaire			
Responsable technique - bloc de 5 heures		400,00 \$	410,00 \$
Responsable technique - bloc de 10 heures	Privé	550,00 \$	565,00 \$
Surveillant d'activités	Réservation du service de bar avec personnel, bloc de 3 heures minimum		24 \$ / heure
Services			
Accord de piano (si requis)	Privé	150,00 \$	155,00 \$
Vente d'alcool - soirs de spectacles, activités Ville et organismes			
Bière			6,96 \$
Bière sans alcool			5,65 \$
Verre vin ou sangria			5,65 \$
Cocktail prêt-à-boire			6,96 \$
Eau pétillante / Liqueur			2,39 \$
Croustilles / Chocolat			2,02 \$
CENTRE DES LOISIRS			
Tarification des locaux pour les organismes reconnus		Tarif à l'heure	
		Tarif actuel	À compter du 1 ^{er} septembre
Cuisine	Enfants et aînés	6,96 \$	7,10 \$
	Adultes	12,73 \$	12,99 \$
Gymnase - activités communautaires et sportives	Enfants et aînés	12,73 \$	12,99 \$
	Adultes	18,50 \$	18,87 \$
	Privé (activités sportives seulement)	48,58 \$	49,55 \$
Salle des loisirs 110	Enfants et aînés		6,89 \$
	Adultes		12,61 \$
Salle multifonctionnelle 120	Enfants et aînés	9,26 \$	9,45 \$
	Adultes	18,50 \$	18,87 \$
Salle multifonctionnelle 201	Enfants et aînés	6,96 \$	7,10 \$
	Adultes	12,73 \$	12,99 \$
Salle multifonctionnelle 203	Enfants et aînés	6,96 \$	7,10 \$
	Adultes	12,73 \$	12,99 \$
Salle multifonctionnelle 204	Enfants et aînés	6,96 \$	7,10 \$
	Adultes	12,73 \$	12,99 \$

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF	
Salles multifonctionnelles 203 et 204	Enfants et aînés	9,26 \$	9,45 \$
	Adultes	18,50 \$	18,87 \$
Salle multifonctionnelle 207	Enfants et aînés	6,96 \$	7,10 \$
	Adultes	12,73 \$	12,99 \$
Salle multifonctionnelle 205	Enfants et aînés	9,26 \$	9,45 \$
	Adultes	18,50 \$	18,87 \$
Surveillant d'activité en dehors des heures d'ouverture		24,00 \$	24,48 \$
BIBLIOTHÈQUE (sous-sol)			
		Tarif à l'heure	
		Tarif actuel	À compter du 1 ^{er} septembre
Chœur de la montagne (grande salle)	Privé (activités culturelles seulement)	r	r
	Enfants et aînés	é p	é p
	Adultes	s o	s o
Salle des Altos	Enfants et aînés	A e u	A e u
	Adultes	r r	r r
	Privé (activités culturelles seulement)	c v	c v
Salle des Arts	Enfants et aînés	u a 2	u a 2
	Adultes	n t 0	n t 0
	Privé (activités culturelles seulement)	e i 2	e i 2
		o 5	o 6
		n	n
CENTRE CULTUREL			
		Tarif actuel	À compter du 1 ^{er} septembre
Salle de spectacles	Association accréditée Ville de Beloeil		
	Organisme communautaire/charité de Beloeil		
	Organisme communautaire/charité à l'extérieur de Beloeil	A	A
	Résident de Beloeil	u	u
	Établissement d'enseignement de Beloeil	c	c
	Établissement d'enseignement à l'extérieur de Beloeil	n p	n p
	Tarif régulier	e o	e o
	2 places	u	u
	Directeur technique	r r	r r
	Technicien	é r	é r
	Système de son de base	s 2	s 2
	Système de son complet et sonorisateur	e 0	e 0
	Événement estival	r 2	r 2
	Location piano Yamaha C7 (accordement inclus)	v 5	v 6
	Droits d'auteur (SOCAN)	a 5	a 6
Hall d'exposition	Association accréditée Ville de Beloeil		
	Exposant résident de Beloeil	r	r
	Artiste solo résident de Beloeil	é p	é p
	Exposant non-résident de Beloeil	s o	s o
	Atelier/conférence résident de Beloeil	A e u	A e u
	Atelier/conférence non-résident de Beloeil	r r	r r
	Événement avec location salle de spectacles	c v	c v
	Exposition estivale	u a 2	u a 2
LOCAUX COMMISSION SCOLAIRE			
		Tarif à l'heure	
Écoles primaires		Tarif actuel	À compter du 1 ^{er} septembre
Jolivet - gymnase	Organisme	7,79 \$	7,95 \$
Le-Petit-Bonheur - gymnase	Organisme	10,18 \$	10,40 \$

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF	
Avec services et chapiteau 10 x10, 2 chaises et 1 table	Non-résident Ville de Beloeil et organismes non-reconnus		200,00 \$
Émission d'une lettre d'autorisation pour sollicitation à des fins non commerciales	Organisme reconnu ou organisme de bienfaisance		Gratuit
TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES			
Coût du permis sans fermeture de rue	par demi-journée de tournage		205,00 \$
Coût du permis sans fermeture de rue	par jour de tournage		310,00 \$
Coût du permis avec fermeture de rue par intermittence	par demi-journée ou jour de tournage		460,00 \$
Coût du permis avec fermeture de rue partielle ou complète	par demi-journée ou jour de tournage		615,00 \$
Utilisation des services des employés municipaux			Taux réels
Location d'un parc ou piste cyclable pour tournage			27,50 \$ / heure
Tournage dans les édifices municipaux, espaces verts et plateaux sportifs			Tarifs de location selon le présent règlement + 15 %
Stationnement pour camp de base			20 \$ / heure

5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
FRAIS D'ADMINISTRATION	En sus des items des sections ayant un astérisque (*)	15 % jusqu'à concurrence de 175 \$ par facture
FOURNITURES (*)		
Boîte de service brisée	Installation de la boîte de services à une résidence suite à un bris par le citoyen	Matériaux au coût réel + main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement)
Produits d'aqueduc, d'égout et de voirie	Matériaux et services divers	Matériaux au coût réel + main d'œuvre s'il y a lieu (selon taux décrit au présent règlement)
MACHINERIE (*)		
Véhicules et équipements		Tarif horaire (main-d'œuvre en sus)
	Camionnette/fourgonnette	45,00 \$
	Camion 6 roues	61,00 \$
	Camion 6 roues - avec équipement à neige	86,00 \$
	Camion 6 roues - avec équipement à neige & sapeuse	96,00 \$
	Camion nacelle	60,00 \$
	Camion outil 6 incluant les outils	68,00 \$
	Camion 10 roues	71,00 \$
	Camion 10 roues - avec équipement à neige	96,00 \$
	Camion de service - aqueduc/égout	90,00 \$
	Rétrochargeuse (pépinière)	115,00 \$
	Rétrochargeuse avec plaque vibrante	125,00 \$
	Rétrochargeuse avec marteau hydraulique	125,00 \$
	Chargeuse pelleuse	165,00 \$
	Chargeuse pelleuse - avec souffleur	400,00 \$
	Balai aspirateur	160,00 \$
	Remorque hydro-excavatrice	160,00 \$
	Compacteur ou plaque vibrante	13,00 \$
	Rouleau compresseur	30,00 \$
	Déneigeuse à trottoir	80,00 \$
	Épandeur remorqué pour abrasifs	20,00 \$
	Tracteur avec faucheuse	90 \$ (minimum 200 \$ par unité d'évaluation)
	Déshiqueuse à branches	30,00 \$
	Machine à vapeur incluant camionnette	65,00 \$
	Scie pour asphalte et béton	17,00 \$
	Scie mécanique	12,00 \$
	Génératrice portative	12,00 \$
	Fidhoir électrique	12,00 \$
	Soudeuse portative	17,00 \$
	Perceuse à béton	17,00 \$
	Nacelle de 30 pieds	400,00 \$ / jour 1 100,00 \$ / semaine 2 850,00 \$ / mois 600,00 \$ / fin de semaine
	Boîte de tranchée ou système d'étanchéonement	83 \$ / jour ou 300 \$ / semaine
	Cône de circulation	1,60 \$ / unité / jour
	Matériel de signalisation divers sur pied	2,20 \$ / unité / jour
	Barrière anti-émeute	5,85 \$ / unité / jour
	Caméra pour égout (excluant véhicule et main d'œuvre)	116,00 \$ (minimum facturable d'une heure)
MAIN-D'ŒUVRE (*)		
Taux simple		Salaire de la convention collective en vigueur de la classe 5 (échelon maximum) des cols bleus, majoré de 35 % pour les <u>bénéfices maximaux</u> .
Taux supplémentaire (1,5)		1,5 x Taux simple Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
Taux double (2,0)		2 x Taux simple Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
Travaux de soudure à taux horaire (Pour le CGER)	Taux simple	Salaire de la convention collective en vigueur de la classe 7 (échelon maximum) des cols bleus, majoré de 35 % pour les <u>bénéfices maximaux</u> .
Travaux de soudure à taux horaire (Pour le CGER)	Taux supplémentaire	1,5 x Taux simple - classe 7 Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
Travaux de soudure à taux horaire (Pour le CGER)	Taux double	2 x Taux simple - classe 7 Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
AUTRES SERVICES (*)		
Permission de voirie	Demande afin d'entreposer des équipements, matières ou autres choses sur la voie publique	50,00 \$
Pénalité pour dépôt sur la voie publique sans permission de voirie		250,00 \$
Remorquage	Lors de l'opération déneigement	Coûts réels
Remplacement des arbres endommagés	Fourniture et main-d'œuvre	Coûts réels de remplacement
Réfection de trottoirs, bordures de béton incluant tous les frais reliés aux travaux (asphalte, pavé-unis, gazon, béton supplémentaire etc.)	Trottoir de 1,2 mètres de large coulé	Coûts réels
	Trottoir de 1,5 mètres de large coulé	
	Bordure coulée	
Cueillette de branches hors période ou sans enregistrement	Bordure sciée	170 \$ par heure (1/2 heure minimum)
	Déshiqueuse incluant camion 6 roues et 2 hommes	

5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
Cueillette de branches lors des 2 périodes de collecte de branches pour des quantités maximales de 1,2 m X 2,4 m X 1,2 m ou 4 pi x 8 pi x 4 pi. Enregistrement obligatoire lors des collectes printemps et automne	Déchiqueteuse incluant camion 6 roues et 2 hommes	Gratuit si quantité maximale respectée 170 \$ par heure (1/4 heure minimum) pour quantité excédentaire
Raccordement au réseau	Égoût et aqueduc	Coût réel des matériaux + main-d'œuvre
Installation d'un compteur d'eau temporaire	Installation (incluant l'enlèvement)	50,00 \$
	Frais de remplacement en cas de perte ou de dommage	Coûts réels
	Paramètres de tarification de l'eau	Prévus au règlement de taxation en vigueur
	Paramètres de tarification pour le traitement des eaux usées	Prévus au règlement de taxation en vigueur, si applicables
Compteur d'eau et transmetteur pour toute nouvelle construction industrielle, commerciale ou institutionnelle.	Compteur d'eau et transmetteur fournis par la Ville, aux frais du propriétaire	Coûts réels
Installation d'un compteur d'eau pour toute nouvelle construction industrielle, commerciale ou institutionnelle.	Installation du compteur d'eau et transmetteur aux frais du propriétaire	Coûts réels
Amende pour utilisation d'une borne d'incendie sans autorisation (permis aux travaux publics seulement)		200,00 \$
Test de pression sur une borne d'incendie	À la demande d'une entreprise ou une compagnie d'assurance	Horaire régulier de travail : 85 \$ (minimum de 48 h d'avis)
Déplacement de la borne d'incendie		Coût réel des matériaux + main-d'œuvre
Déblocage de conduite	Égoût sanitaire	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Fermeture et ouverture d'entrée d'eau		Horaire régulier de travail: 85 \$ avec avis de 48 h Urgence ou sans avis: 220 \$ À l'extérieur de l'horaire régulier : Taux de la main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement) En cas d'attente, des frais reliés au coût de la machinerie et de la main-d'œuvre pourraient s'appliquer
Localisation et /ou ajustement de boîte de service		Horaire régulier de travail: 85 \$ avec avis de 48 h Urgence ou sans avis: 220 \$ À l'extérieur de l'horaire régulier : Taux de la main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement). Si nous avons besoin de creuser afin d'ajuster, des frais au coût réel des matériaux, de la machinerie et de la main-d'œuvre pourraient s'appliquer
Travaux de réparation de dommages causés aux installations ou aux équipements de la ville		Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Évictions	Transport et entreposage des biens	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Autres travaux refacturables non spécifiquement identifiés au présent règlement	Suite à des demandes spécifiques afin de répondre à des intérêts d'un individu ou un groupe d'individus (service non collectif)	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Bornes de recharge électrique - taux horaire	Bornes municipales sur rue ou stationnements municipaux	Tarification en vigueur (1 \$ / heure)
ENVIRONNEMENT		
Organibacs		1er et 2e bac: gratuit 3e bac: 90 \$
DÉPÔT À NEIGE		
Disposition de neige provenant du territoire de Beloeil et des administrations municipales autorisées		2,45 \$ par mètre cube
Disposition de neige provenant de l'extérieur du territoire de Beloeil		2,75 \$ par mètre cube
Vignette et frais de gestion annuels	Frais annuel par vignette	33\$ / vignette/année
Pour tout transport de neige de plus de 15 voyages par jour, des frais de location de souffleur seront facturés (1h minimum)		Coûts réels
Pénalité au dépôt à neige	Pénalité pour : attente au dépôt à neige suite au non respect de l'heure d'entrée convenue, non-respect du nombre de voyage (écart de plus de 35%) ou disposition de neige sans autorisation.	300 \$ / heure

5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
DÉPÔTS DE GARANTIE		
Dépôt de garantie couvrant les frais de laboratoire et de surveillance des travaux de branchement de service aqueduc-égout réalisés par un entrepreneur privé. Ce montant sera conservé par la Ville durant 1 an. Dans le cas où des travaux correctifs seraient requis avant l'échéance de 12 mois, ceux-ci seront facturés au requérant selon les coûts réels. Si le montant des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le montant des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.		2 000,00 \$
Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement de services aqueduc et/ou égout pour des bâtiments résidentiels (7 logements et moins) Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le coût réel des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra payer le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le coût réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop. (Si travaux effectués entre le 1er décembre et le 1er mai, ajouter 30% à l'estimation des coûts)	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	12 000,00 \$
	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont les deux (2) conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	10 000,00 \$
	Rue dont la largeur est de plus de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	17 000,00 \$
Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement de services aqueduc et/ou égout pour des bâtiments résidentiels multi-logement (8 logements et plus), commercial et industriel Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le coût réel des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra payer le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le coût réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop. (Si travaux effectués entre le 1er décembre et le 1er mai ajouter 30% à l'estimation des coûts)	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	17 000,00 \$
	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont les deux (2) conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	14 000,00 \$
	Rue dont la largeur est de plus de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	27 000,00 \$

6. URBANISME

SUIJET		TARIF(*1)
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)		
Construction		520 \$ de base
- Unifamiliale (H-1)		+ frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 80 \$
- Bifamiliale et trifamiliale (H-2)		520 \$ de base + 160 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 55 \$ par logement
- Multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3)		520 \$ de base + 185 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 55 \$ par logement
- Multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)		520 \$ de base + 210 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 55 \$ par logement
- Maison mobile (H-5)		30 \$
- Habitation collective (H-6)		520 \$ de base + 210 \$ par unité (logement ou chambre) + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 80 \$ par logement ou chambre
Transformation		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
Agrandissement		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)		
Construction		310 \$ de base + 3 \$ par m ² selon la superficie brute totale des planchers
Transformation		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux
Agrandissement		310 \$ de base + 3 \$ par m ² selon la superficie brute totale des planchers
PERMIS DE CONSTRUCTION (construction, transformation, agrandissement - élément d'architecture, bâtiment et construction accessoires)		
Abri d'auto		55 \$
Garage		55 \$
Remise		55 \$
Piscine, spa et bain tourbillon hors-terre (avec ou sans abri)		55 \$
Piscine, spa ou bassin extérieur creusé		55 \$
Mur de soutènement		55 \$
Muret		55 \$
Escalier extérieur		55 \$
Balcon, galerie, perron, porche, auvent, véranda, et caveau faisant corps avec le bâtiment principal		55 \$
Bâtiment accessoire pour un usage résidentiel		55 \$
Bâtiment accessoire pour un usage commercial / industriel / public	Construction / Agrandissement	55 \$ de base + 3 \$ par m ² selon la superficie brute totale des planchers
	Transformation	55 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux
Bâtiment accessoire pour un usage agricole		55 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux
Rampe d'accès ou autre construction visant l'accessibilité universelle d'un bâtiment résidentiel		Gratuit
Travaux admissibles dans le cadre du programme d'aide financière pour le remplacement de systèmes de chauffage résidentiel au mazout		Gratuit
Autre construction accessoire		55 \$ de base + 4 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux
Installation septique - mise en place ou modification de tout type de système		160 \$
PERMIS DE LOTISSEMENT		
Demande d'opération cadastrale		
- opération destinée à un usage résidentiel		110 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²
- opération destinée à un usage commercial		160 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²
- opération destinée à un usage industriel		210 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²
- opération destinée à un usage public		110 \$ de base + le plus élevé entre 55 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²
- opération destinée à un usage agricole		110 \$ de base + 55 \$ par lot
CERTIFICAT D'AUTORISATION		
Usage ou destination d'un immeuble		
- implantation d'un nouvel usage autre que résidentiel		55 \$
- ajout d'un usage additionnel à un usage résidentiel		55 \$
- changement d'usage ou de destination d'un immeuble ou d'un local		55 \$
Usage temporaire		110 \$
Construction, installation ou modification d'un bâtiment temporaire		110 \$
Démolition d'une construction (construction ou bâtiment principal)		110 \$
Déplacement d'une construction (construction ou bâtiment principal)		
- en tout ou en partie sur le même terrain		55 \$ (*2)
- déplacement ou transport d'un bâtiment principal sur un autre terrain		520 \$ (*2)

6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1]
Plantation et abattage d'arbres	
- abattage d'arbre	55 \$ par demande [*3]
- coupe d'assainissement	55 \$
- renaturalisation d'un site	55 \$
- élagage ou étiage de plus de 25% des branches d'un arbre	55 \$
Remblais ou déblais	55 \$
Construction, installation ou modification d'une affiche, d'une enseigne ou d'un panneau réclame	
- affichage pour un usage additionnel à l'habitation	55 \$
- tout autre projet d'affichage	160 \$ de base + 30 \$ par enseigne
Ouvrages dans les zones inondables ou zones de contraintes	210 \$
Ouvrages en milieux humides, sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau	210 \$
Construction, installation ou modification d'une antenne de télécommunication et autres dispositifs semblables	260 \$
Construction, modification, réparation d'une entrée charretière	55 \$ [*4]
Construction, modification, réparation d'une éolienne domestique	55 \$
Aménagement de terrain sur un lot destiné à un usage autre que résidentiel	
- aménagement et modification d'une aire de stationnement	55 \$
- aménagement et modification d'une aire de chargement et déchargement	55 \$
- autre aménagement ou modification de l'aménagement de terrain	55 \$
Activité agricole	
- Nouvelle ou modification d'une exploitation agricole impliquant distances séparatrices, une unité d'élevage, un lieu d'entreposage ou d'épandage des engrais de la ferme	310 \$
RENOUVELLEMENT DE PERMIS/CERTIFICAT	
Renouvellement d'un permis ou certificat	Tarif du permis initial
ATTESTATION	
Attestation d'usage	110 \$
DEMANDE SOUMISE À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE	
Demande d'avis préliminaire	100 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturales - PIA	Gratuit
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-1 et H-2)	125 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-3 et H-4)	200 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIA ayant déjà été fait l'objet de la délivrance d'un permis (autres usages)	250 \$
Demande soumise à octroi d'une dérogation mineure - DM	800 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un usage conditionnel - UC	800 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI	2 500 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble - PAE	800 \$
AUTRES DEMANDES D'URBANISME	
Demande d'avis préliminaire	100 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme locaux - MRU	2 500 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme régionaux - MRU à laquelle s'ajoutent les frais d'expertise externe	2 500 \$
Demande d'exemption à l'obligation de fournir des cases de stationnement exigées par les règlements d'urbanisme	5 000 \$ par case manquante
Demande de démolition d'un immeuble en vertu du règlement sur la démolition d'immeuble	800 \$
Demande de programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du PRIQ	100 \$
Demande d'approbation d'un plan préliminaire d'un projet de développement immobilier	2 500 \$
Entente relative à la réalisation de travaux municipaux	100 \$/mètre linéaire, minimum 12 000 \$ [*5]
ENVIRONNEMENT	
Captage des eaux souterraines	55 \$
Permis pour la garde de ruches en milieu urbain	Première demande de permis 55 \$ Renouvellement annuel 30 \$
Certificat d'enregistrement annuel - entrepreneur - application de pesticides et engrais	110 \$
Certificat d'enregistrement annuel - travaux arboricoles	110 \$
Permis temporaire d'utilisation de pesticides	Gratuit
Vidange urgente ou hors saison d'une fosse septique, transport et traitement	Coût réel selon les tarifs en vigueur
Déplacement pour vidange d'une fosse septique (sans vidange)	Coût réel selon les tarifs en vigueur
AUTRES SERVICES	
Autorisation de branchement aux services municipaux (égout pluvial, égout sanitaire, aqueduc)	55 \$
Inspection du branchement par la Direction des travaux publics	135 \$ [*6]
Certificat d'enregistrement annuel - entrepreneur - déneigement (allée et stationnement privé)	210 \$ par entrepreneur + 30 \$ par véhicule
Permis pour vente à l'encan ou vente à l'enchère	55 \$
Note : Tous les tarifs sont non remboursables	
[*1] pour un projet nécessitant plus d'un permis ou certificats qui concernent des travaux non reliés entre eux, les tarifs pour chacun des permis et certificats doivent être cumulés.	
[*2] et, si exigé, le dépôt en garantie d'un montant estimé provisoirement suffisant en vue d'assurer la réparation du préjudice pouvant éventuellement être causé à la municipalité en raison de ce déplacement.	
[*3] le certificat d'autorisation pour l'abattage d'un frêne est sans frais.	
[*4] les travaux doivent obligatoirement être effectués par la Ville ou un entrepreneur mandaté par la Ville, auxquels s'ajoute le coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur.	
[*5] une somme représentant 25 % de ce tarif est exigible à compter de l'adoption de la résolution du conseil de la ville approuvant le plan préliminaire du projet de développement immobilier une somme représentant 75 % de ce tarif est exigible à compter de l'adoption de la résolution de la ville autorisant la signature de l'entente relative aux travaux municipaux	
[*6] payable à l'émission du permis. La prise de rendez-vous doit être faite 48 heures avant les travaux, sans quoi des frais de 50 \$ s'ajoutent.	

CERTIFICAT DES APPROBATIONS

Avis de motion :	8 décembre 2025
Dépôt du projet de règlement :	8 décembre 2025
Adoption du règlement :	22 décembre 2025
Publication :	6 janvier 2026
Entrée en vigueur :	6 janvier 2026

DANIEL PICARD
Maire

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière